



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2022-008

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire / Bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure

71-2022-01-07-00001 - Arrêté portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage (4 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2022-01-07-00001



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de l'ordre national du Mérite

**ARRÊTÉ n°
portant sur la composition de la commission départementale
consultative des gens du voyage**

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

Vu le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 modifié, relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012 131- 0011 du 10 mai 2012,

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de Louhans,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 2012 131- 0011 du 10 mai 2012 est abrogé,

Article 2 : La composition de la commission départementale consultative est établie comme suit :

• **Présidence :**

- Monsieur le préfet de Saône-et-Loire ou son représentant,
- Monsieur le président du Conseil départemental de Saône-et-Loire ou son représentant,

• **Membres :**

Quatre représentants des services de l'État :

37 BOULEVARD HENRI DUNANT - BP 94029 - 71040 MÂCON CEDEX 9 - TÉLÉPHONE : 03 85 21 28 00 – TÉLÉCOPIE : 03 85 38 01 55
Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 - le vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00
Site Internet : saone-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr

- Monsieur le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- Madame la directrice départementale de la cohésion sociale ou son représentant,
- Monsieur le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ou son représentant,
- Monsieur le sous-préfet de Louhans ou son représentant,

Quatre représentants désignés par le Conseil départemental :

- Monsieur Jean-VIANNEY GUIGUE, 13e Vice-Président, conseiller départemental du canton de Chalon-sur-Saône 2,
- Monsieur Raymond BURDIN, conseiller départemental du canton de Saint-Remy,
- Monsieur Lionel DUPARAY, conseiller départemental du canton de Montceau-les-Mines,
- Madame Sylvie CHAMBRIAT, conseillère départementale du canton de Cuiseaux,

Un représentant des communes désigné par l'association des maires de Saône-et-Loire :

- Madame Marie-Claude JARROT, présidente de l'association des maires de Saône-et-Loire, maire de Montceau-les-Mines, titulaire et Monsieur Bertrand VEAU, maire de Tournus, suppléant.

Quatre représentants du ou des établissements publics de coopération intercommunale du département désignés par l'Assemblée des communautés de France :

- Madame Magali DUCROISSET, vice-présidente de la CC Grand Charolais, titulaire et Monsieur Patrick BUHOT, vice-président de Mâcon Beaujolais Agglomération, suppléant,
- Monsieur Dominique LOTTE, président de la communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme, titulaire et Madame Edith GUEUGNEAU, vice-présidente de la communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme, suppléante,
- Madame Montserrat REYES, vice-présidente de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau, titulaire et Madame Brigitte BEAL, présidente de la CC Bresse Nord Intercom, suppléante,

- Monsieur Pascal BOULING, conseiller communautaire du Grand Chalon, titulaire, et Monsieur Jean-Marc ABERLENC, vice-président de la communauté Bresse Louhannaise Intercom, suppléant.

Cinq personnalités des associations représentatives des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage présentes dans le département ou personnalités qualifiées en raison de leur connaissance des gens du voyage :

- Monsieur Gilles VULIN, représentant de l'association LE PONT, titulaire et Madame Claire RENARD, association LE PONT, suppléante,
- Monsieur Paul WINTERSTEIN représentant de l'association vie et lumière,
- Monsieur Bastien CHEVALIER, représentant de l'association vie et lumières,
- Monsieur Luc BILLOTET, représentant de l'association vie et lumières, titulaire,
- Madame Marguerite SCHIED, représentant de l'association ARPAG, titulaire et Monsieur Xavier POUSSET, association ARPAG, suppléant.

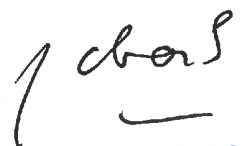
Deux représentants des caisses d'allocations familiales ou de mutualité sociale agricole :

- Madame Isabelle JOT, représentant la caisse d'allocations familiales, titulaire et Madame Elisabeth SECCHI, suppléante,
- Monsieur Dominique BOSSONG, représentant de la caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne, titulaire ou son représentant.

Article 3 : le sous-préfet de Louhans et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 7 JAN. 2022

Le préfet,


Julien CHARLES

